

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA FONCTION  
PUBLIQUE ET DE LA SECURITE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES  
ADMINISTRATIVES

96-424 DU 23 AOUT 1996  
N° 155/DGFP/DGCA/SAV.-  
portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1988 de Monsieur MALANDA Jean Marie Servais, Pharmacien des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique) de la République du Congo.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;  
(/u la Loi n°021/89 du 14 Novembre 1989, portant Refonte du statut général de la Fonction Publique ;  
(/u le décret n°62/130/NP du 09 Mai 1962, fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;  
(/u le décret n°62/198/FP du 05 Juillet 1962, relatif à la nomination et à la révocation des cadres de l'Etat ;  
(/u le décret n°65/44 du 12 Février 1965, abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n°63/376 du 22 Novembre 1963, fixant le statut commun des cadres de la catégorie A, hiérarchie I de la Santé ;  
(/u le décret n°65/170/FP du 25 Juin 1965, réglant l'avancement des fonctionnaires ;  
(/u le décret n°74/470 du 31 Décembre 1974, abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n°62/196/FP du 05 Juillet 1962, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;  
(/u le décret n°94/769 du 28 Décembre 1994, portant suspension des effets financiers à la suite d'une titularisation, d'un avancement, d'un reclassement, d'une révision de situation administrative ou de toute autre promotion ;  
(/u le décret n°95/25 du 15 Janvier 1995, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
(/u le décret n°95/26 du 22 Janvier 1995, portant nomination des Membres du Gouvernement ;  
(/u le décret n°95/27 du 22 Janvier 1995, portant nomination des Ministres Délégués Membres du Gouvernement ;  
(/u le décret n°95/32 du 2 Février 1995, portant organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;  
(/u l'arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958, fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;  
(/u le procès-verbal de la commission administrative paritaire d'avancement réunie à Brazzaville, le 22 Juillet 1991.  
(/u la lettre n° 4506 du 5 Octobre 1994 du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

D.G.B.

D.G.C.F

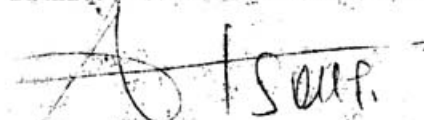
ARTICLE 1er. - Monsieur MLANDA Jean-Marie Servais, Pharmacien de 4<sup>e</sup> échelon, des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique) de la République du Congo, en service à la Direction Régionale de la Santé de Brazzaville, est inscrit au tableau d'avancement au titre de l'année 1988 pour le 5<sup>e</sup> échelon de son grade à deux (2) ans.

ARTICLE 2. - Le présent Décret sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera. /-

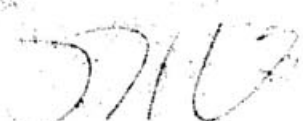
Brazzaville, le 23 Août 1996

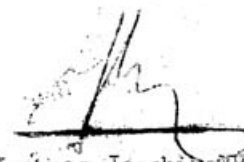
Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Travail, de la Fonction Publique et de la Sécurité Sociale,

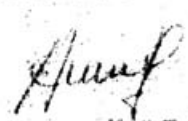
  
Professeur Angelet TSONANDET.

Le Ministre de la Santé et des Affaires Sociales, chargé de la Réinsertion Sociale des Sinistrés et des Personnes Handicapées,

  
Jean MOUYABILI

  
Général Jacques Joachim YHOBY OPANGO.

Le Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, chargé de la Coordination des Régies,

  
Luc Daniel Adamo MATETA

ABLIATIONS :

|                 |   |
|-----------------|---|
| JORC .....      | 1 |
| DGFP/DGCA ..... | 3 |
| D.G.B. ....     | 2 |
| D.G.C.F. ....   | 2 |
| MS/S .....      | 2 |
| DGSP .....      | 2 |
| INTERESSE ..... | 1 |
| DOSSIER .....   | 3 |
| SGR/EC .....    | 2 |